

AVIS RECTIFICATIF

Dans l'annonce LTB13386, N°201636 concernant la société MISTRAL PROTECTION SECURITE ARGOS parue le 08/10/2016 dans OUEST FRANCE, il fallait lire :

Aux termes d'une délibération d'une assemblée générale ordinaire de liquidation du 30/09/2016,

en lieu et place de

Aux termes d'une délibération d'une assemblée générale extraordinaire du 07/02/2015,.

Le reste est sans changement.